



# REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

## **ARTICLE 1 : PRATIQUES PROPOSEES**

Le **RIOM VOLLEY BALL** propose aux jeunes de pratiquer le Volley-Ball (initiation, découverte, perfectionnement, compétition) avec 1 ou 2 entraînements par semaine et de participer aux rencontres officielles organisées par la Ligue d'Auvergne, le Comité 63, la Fédération Française de Volley-Ball et l'UFOLEP.

## **ARTICLE 2 : ENTRAINEMENTS**

Après avoir pris sa licence et avoir été informé des pratiques proposées par le club, le licencié est tenu de participer régulièrement aux entraînements, toute absence devant être signalée obligatoirement au responsable de l'équipe.

## **ARTICLE 3 : COMPETIONS**

De même chaque licencié doit participer aux rencontres sportives pour lesquelles il est convoqué. Les entraîneurs et managers sont seuls habilités à gérer le groupe lors des entraînements et des rencontres sportives.

## **ARTICLES 4 : EQUIPEMENT**

L'équipement de chaque joueur est uniforme pour tous les licenciés du club. Les couleurs du **RIOM VOLLEY BALL** sont le **JAUNE ET BLEU** (couleur de la ville de Riom).

Le maillot et le short (ou bloomer) sont fournis par le club contre un chèque de caution de 60 euros.

Ce chèque de caution sera rendu aux parents ou aux joueurs à la fin de saison si l'équipement est rendu en bon état.

Le port de la tenue est obligatoire pour les rencontres officielles et interdit en dehors de ces rencontres.

L'entretien de la tenue complète est à la charge du joueur ou de la joueuse.

## **ARTICLE 5 : PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB**

Les parents et les licenciés sont tenus de participer à la vie du club à l'occasion des différentes manifestations sportives et autres (loto, challenge, ...)

Les déplacements pour les rencontres jouées à l'extérieur seront assurés à tour de rôle et selon un calendrier établi à l'avance, par les parents pour toutes les catégories.

## **ARTICLE 6 : HYGIENE DE VIE**

Le jeune athlète s'engage à avoir une hygiène de vie compatible avec sa pratique sportive.



## **ARTICLE 7 : DROIT A L' IMAGE**

J'autorise le RVB de disposer de mon image à des fins de promotion et d'informations sur les différentes manifestations sportives et/ou autres dont le RVB peut mettre en place.

La publication pourra être faite sur :

-le site internet du club (**riom-volley-ball.com**)

-le journal local **LA MONTAGNE** lors de la parution d'articles

-la « **MANCHETTE EXPRESS** »

-le calendrier du RVB

-les documents de présentation du RVB auprès des partenaires, des institutions.

-les différents « flyers » dédiés à la promotion, invitation ou présentation des différents matchs et/ou manifestations.

## **ARTICLE 8 : REGLEMENT DES LITIGES OU MANQUEMENT AU RESPECT DU REGLEMENT**

Tout litige ou manquement au règlement du club sera instruite par la Commission Sportive et, si besoin en est, par le Comité Directeur du Club. Les décisions seront prises sans appel.

**Les responsables du club souhaitent à chaque licencié de pratiquer le volley ball avec un esprit de loyauté et dans le respect des règles communautaires qui doivent prévaloir au sein de tout Club Sportif.**

### IMPORTANT

*Pour des raisons de sécurité évidente, nous demandons aux parents ou accompagnateurs de bien vouloir s'assurer de la présence de l'entraîneur, car il est toujours possible que celui-ci ait un problème de dernière minute.*

### **ENGAGEMENT DE CHAQUE LICENCIÉ(E)**

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur du Club, je m'engage à respecter ou faire respecter l'ensemble des règles qui y sont inscrites, et autorise le RVB à disposer de mon image.

Nom et prénom :

.....

***En double exemplaire dont 1 à conserver ...***

Lu et bon pour valoir engagement

Signature

Les numéros de téléphone utiles sont accessibles sur le site web : [www.riom-volley-ball.com](http://www.riom-volley-ball.com)